

Relevé de Décisions
Commission Régionale Paritaire
Réunion d'installation du 14 Mai 2014

Participants	<p>Monsieur Jean-Christophe PAQUET - Représentant titulaire de la CMH Monsieur le Docteur Norbert SKURNIK - Représentant titulaire de la CMH Monsieur le Professeur Roland RYMER - Représentant titulaire du SNAM –HP Monsieur le Docteur Pascal BEROUD - Représentant titulaire du SNAM –HP Monsieur le Docteur Laurent HEYER - Représentant suppléant de Avenir Hospitalier Madame le Docteur Laurence GOUYET- Représentante titulaire de Avenir Hospitalier Monsieur le Professeur Thierry CHINET - Représentant titulaire des présidents de CME Madame Sophie TERQUEM - Représentante titulaire des directeurs d'établissement Madame Pascale COSIALLS - Représentante titulaire des directeurs d'établissement Madame le Docteur DE ROHAN CHABOT - Représentante titulaire de l'INSCCA Monsieur le Docteur Emmanuel KOSADINOS - Représentant titulaire de la CPH Monsieur le Docteur Denis CAZABAN - Représentant titulaire de la CPH Monsieur le Docteur Michel TRIANTAFYLLOU - Représentant titulaire de l'INPH Monsieur le Docteur Pierre CHARESTAN - Représentant titulaire des présidents de CME Monsieur le Docteur Karim LACHGAR - Représentant titulaire des présidents de CME Monsieur le Docteur Alain MERCUEL - Représentant titulaire des présidents de CME Monsieur Alexandre AUBERT - Représentant suppléant des directeurs d'établissement Monsieur Claude EVIN - Directeur Général de l'Ars Ile-de-France Madame Anne Marie ARMANTERAS de SAXCE - Directrice de l'Offre de soins et médico-sociale Madame Christine SCHIBLER - Directrice du Pôle établissement de santé Monsieur le Professeur Bernard REGNIER - Chargé des relations hospitalo universitaires Madame Laure THAREL - Responsable du Département gouvernance Madame Monique REYNOT - Préfiguratrice du Pôle ressources humaines Monsieur le Docteur Romain HELLMANN - Référent thématique régional PDSSES / Urgences Monsieur Sébastien LELOUP - Responsable du Département AP-HP</p> <p>Etaient Excusés :</p> <p>Monsieur le Docteur Patrick DASSIER - Représentant titulaire de Avenir Hospitalier Monsieur Didier HOELTGEN- Représentant titulaire des directeurs d'établissement Monsieur le Docteur Alain JACOB - Représentant titulaire de l'INPH</p> <p>Etaient Absents :</p> <p>Monsieur Alexandre PEDINIELLI - Représentant suppléant des syndicats des internes Monsieur Denis FRECHOU - Représentant titulaire des directeurs d'établissement</p>
Documents de référence adressés aux participants	<ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions de la démographie des médecins de 55 ans et plus en Ile de France entre 2013 et 2014 (document DREES) - Des fiches établies par l'ARS relatives aux densités des médecins par département en Ile de France - Situation et caractéristiques des effectifs médicaux en Ile-de-France

Rappel de l'ordre du Jour

1. Présentation de la commission : missions et fonctionnement
2. Situation et caractéristiques des effectifs médicaux en Ile de France

Principaux échanges

Monsieur Claude EVIN rappelle le contexte de la mise en place de la commission régionale paritaire (CRP) et en précise les objectifs en affirmant toute l'importance que l'ARS attache aux travaux de cette commission.

- I. **Point n°1 de l'ordre du jour: Présentation de la Commission, mission et fonctionnement (présentation jointe)**
- II. Laure THAREL rappelle les missions de la CRP, sa composition et les différents membres qui pourront être associés aux travaux de la commission en fonction des sujets traités.

Monsieur Claude EVIN invite chacun des membres de la commission à se présenter et à exprimer ses attentes quant aux travaux de la commission :

- Le Dr MERCUEL insiste sur la nécessité d'aborder les problèmes de démographie médicale afin de limiter les fuites de praticiens vers le secteur libéral.
- Le Dr PAQUET souhaite l'engagement d'un travail sur la valorisation de l'exercice hospitalier, et la constitution des équipes territoriales, avec en arrière-plan la problématique de la gestion du temps de travail dans ces équipes
- Le Dr SKURNIK souligne le fait que la région Ile de France est une région où les praticiens hospitaliers sont plus âgés que dans d'autres régions. Un travail devrait être entrepris sur le post internat, la mise en réseau des établissements et les coopérations hospitalières.
- Le Pr RYMER estime qu'il faut restaurer l'attractivité de l'hôpital.
- Le Dr BEROUD rappelle la nécessité de travailler notamment sur les spécialités où le secteur libéral est plus attractif.
- Le Dr HEYER indique qu'il faut engager une réflexion sur le temps de travail, et avoir un retour sur les spécialités où il y a eu des réorganisations de la permanence des soins au niveau régional
- Le Dr GOUYET propose de commencer la réflexion par l'anesthésie, qui est la spécialité la plus touchée par les problèmes de démographie et d'attractivité
- Le Pr CHINET relève l'attractivité déclinante de l'hôpital public et la difficulté pour le CHU de voir s'installer des jeunes professionnels formés par l'hôpital public dans des structures privées concurrentes : quels leviers d'action pour endiguer ce phénomène ? + nécessité de traiter les questions de temps médical au sein des établissements, mais aussi au sein d'une même équipe.
- Mme TERQUEM souligne la nécessité d'améliorer les conditions de travail des praticiens, et de traiter de la santé au travail
- Mme COSIALLS souscrit à l'ensemble des thématiques soulevées (démographie, santé au travail, renforcement de l'attractivité des établissements et des équipes).

- Mme DE ROHAN CHABOT explique aux membres de la CRP que les syndicats de jeunes praticiens sont en discussion au niveau national afin de permettre la prise en compte du surnombre pour les assistants, et la revalorisation du statut des chefs de clinique
- Le Dr KOSADINOS attire l'attention de la commission sur le fait que dans les cas où l'équipe est en sous-effectif, cela a des répercussions sur les conditions de travail des autres praticiens du service. De même, dans les départements où les libéraux sont peu nombreux (Seine St Denis), cela a un impact sur l'augmentation des prises en charge par l'hôpital.
- Le Dr CAZABAN relève les problèmes actuels de dialogue social, et de conflit entre les médecins et les directeurs.
- Le Dr TRIANTAFYLLOU met en évidence le fait que l'attractivité passe aussi par une meilleure reconnaissance de la place du praticien hospitalier.
- Le Dr CHARESTAN présente le projet Fédération d'Urologie du 93 qui a permis de recruter des praticiens attirés par cette fédération. Il rappelle la nécessité de réguler la surenchère entre établissements pour le recrutement de mercenaires.
- Le Dr LACHGAR note que les postes partagés sont attractifs, et qu'il faut replacer les équipes territoriales au sein des filières de soins. Il évoque aussi la pénibilité de carrière pour certaines spécialités difficiles.
- M.AUBERT souligne les problèmes liés à l'application des nouveaux textes relatifs à la permanence des soins, et souhaite obtenir qu'un bilan des CET soit réalisé.

Monsieur Claude EVIN remercie l'ensemble des membres de cette commission pour leurs contributions et leurs riches propositions. A la demande des participants, l'ensemble des documents relatifs à la commission régionale paritaire seront transmis aux représentants titulaires ainsi qu'aux suppléants.

A l'évocation d'une situation particulière d'un établissement, il rappelle que l'ARS ne peut pas se substituer au dialogue social qui doit avoir lieu dans les établissements.

Il insiste sur la coopération entre les équipes médicales des établissements qui doit être renforcée (équipes partagées). Il faut accompagner ce changement et développer une véritable politique de gestion des emplois et des compétences au sein des établissements.

Monsieur EVIN souhaite que les travaux et les débats de la CRP puissent avoir des répercussions opérationnelles au sein des établissements lorsqu'il s'agira notamment d'appréhender les projets de coopération ou de recomposition de l'offre de soins sur le territoire.

Madame Anne Marie ARMANTERAS DE SAXCE revient sur le problème des inégalités territoriales et sociales en Ile-de-France, qui ont des répercussions sur l'offre de soins hospitalière. Elle insiste sur le rôle de la commission régionale paritaire qui doit être une source de propositions, notamment dans le cadre des coopérations.

Elle propose que le thème de l'organisation du temps de travail ne soit abordé qu'au début de l'année 2015.

En effet, il convient de faire au préalable l'évaluation des schémas en cours de réorganisation de la permanence des soins avec les fédérations.

De plus, s'agissant du texte relatif au temps de travail, il nécessite de recueillir au préalable les problématiques relevées par les établissements dans son application.

Les thèmes de travail retenus pour les prochaines séances de la CRP d'ici la fin de l'année 2014 sont :

- Les coopérations territoriales (équipes territoriales, postes partagés, impacts statutaires, financiers...)
- L'évaluation de la permanence des soins

Les thèmes retenus pour l'année 2015 sont :

- Le temps de travail
- La santé au travail et les risques psychosociaux
- La répartition des internes par spécialité et les problèmes liés à la formation des jeunes médecins

Madame Laure THAREL et Madame REYNOT assureront la formation et l'animation de ces groupes de travail.

III. Point n°2 de l'ordre du jour : Les caractéristiques des effectifs médicaux en Ile de France (présentation jointe)

Madame Laure THAREL et Madame Monique REYNOT présentent les caractéristiques des effectifs médicaux en Ile de France.

Suite à une question des participants, il est rappelé que l'ARS ne dispose pas de système d'information sur les personnels hospitaliers, en dehors du logiciel Sigmed de gestion des praticiens hospitaliers, et de l'outil Diamant/RPPS qui devrait permettre d'obtenir des statistiques plus précises sur les professionnels de santé dès la fin de l'année 2014.

L'ARS présentera à la prochaine commission les données dont elle dispose, souvent parcellaires, sur les assistants et les médecins à diplôme hors union européenne.

Prochaines étapes

- **La prochaine réunion de la commission régionale paritaire devrait avoir lieu en octobre**
- **Un groupe de travail se réunira au préalable sur la problématique des coopérations territoriales**